

Rapport annuel 2020 de la Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

1. Membres

Après la mise en réseau en 2013 d'associations professionnelles au sein de la « Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires » (P.IP), la Plateforme s'est transformée en association le 22 janvier 2018 avec 10 membres afin de poursuivre de manière plus ciblée l'excellent travail mené par les initiateurs et de s'engager davantage dans la politique professionnelle.

En 2020, Careum, organisation notamment active dans le domaine de la formation, ainsi que Berufsverband der APM Therapeuten (APM Radloff) - massothérapie par acupuncture ont rejoint la P.IP en tant que membre extraordinaire. La Plateforme se voit renforcée pour défendre et promouvoir des soins de santé primaires interprofessionnels en Suisse.

2. Assemblée des délégué-e-s

Les délégué-e-s ont adopté par voie circulaire au printemps 2020 la position « Qui sommes-nous ? » de la P.IP élaborée par le Conseil des expert-e-s. Ce document, sorte de raison d'être, présente les valeurs, activités et revendications de la P.IP.

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, l'Assemblée des délégué-e-s prévue au printemps a dû être reportée à l'automne. Le 10 novembre 2020 a eu lieu par visioconférence une réunion commune réunissant les délégué-e-s, expert-e-s et le comité.

Les délégué-e-s ont traité des aspects formels propres à l'association. Ainsi, le rapport annuel, les comptes et la décharge du comité ont été approuvés. Le budget a été accepté à l'unanimité et les cotisations annuelles sont restées inchangées. Pour la révision des comptes, c'est le bureau de M. Beat Kiener qui a été choisi. Pour remplacer Bruno Gutknecht (représentant SVA) qui s'est retiré en raison de son départ à la retraite, Peter Burkhalter, qui le succède comme secrétaire générale de la SVA a été élu au comité de la P.IP.

3. Conseil des expert-e-s (CE)

Le CE est un organe de discussion et d'échange, chargé des décisions stratégiques, où chaque membre a un représentant. Il est présidé par Sonia Barbosa (FMH). Les expert-e-s se sont rencontrés à trois reprises :

Lors de la séance du 4 février, les expert-e-s ont reçu le compte rendu du 1^{er} symposium de la P.IP sur les aspects économiques de l'interprofessionnalité, qui a

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

connu un grand succès. Dans la foulée, les expert-e-s se sont prononcés en faveur de l'organisation d'une deuxième édition en 2021. La version révisée du document « Qui sommes-nous ? » a été présentée et les expert-e-s ont pu faire part de leurs remarques avant l'envoi en consultation auprès de toutes les organisations membres, en vue d'une adoption définitive par les délégué-e-s. Les expert-e-s ont également défini les activités et objectifs de l'année.

Un atelier sur le « rôle politique de la P.IP » a été organisé le 7 septembre 2020. L'engagement dans les deux axes suivants a été discuté : public affairs et lobbying. Les membres du Conseil des expert-e-s (CE) ont décidé de se focaliser sur l'orientation « public affairs » en travaillant sur l'« image »/reconnaissance de la collaboration interprofessionnelle et de la P.IP. L'objectif est donc de faire connaître ce qu'est la collaboration interprofessionnelle auprès des politicien-ne-s, des décideurs politiques, de l'administration (OFSP), des médias et de la population en général. Dans le but que l'IP jouisse d'une connotation positive. Dans ce sens il faut travailler sur l'« image » et le réseautage. L'objectif serait notamment de devenir le premier point de contact en matière de collaboration interprofessionnelle. Les membres ont discuté des mesures et des effets liés au COVID-19 et ont été invités à faire part de leur témoignage pour le travail politique de la P.IP.

Le 11 novembre 2020, Cinzia Zeltner, coordinatrice du programme de promotion « interprofessionnalité » de l'OFSP est venue présenter les résultats du programme qui se termine en décembre 2020. La discussion qui s'en est suivie a permis d'en apprendre davantage sur les activités futures envisagées par l'OFSP en matière d'interprofessionnalité sachant que la thématique ne sera plus soutenue par un programme et un financement spécifique. Les expert-e-s ont également partagé leur point de vue au sujet de la Charte 2.0 «Collaboration entre les professionnels de la santé» publiée par l'Académie Suisse des Sciences Médicales. Ils ont ainsi décidé de prendre position en soutenant la nouvelle Charte.

4. Comité

Le comité est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'association. Il met en pratique les décisions prises par l'AD et le CE.

Le comité veille au bon fonctionnement général de l'association. Il s'est rencontré à cinq reprises, en présentiel quand la situation sanitaire le permettait, en virtuel autrement.

L'un des points forts de l'année est l'adoption par le comité d'une stratégie en matière de recherche de fonds. Il s'agit d'un point stratégique important pour le développement de l'association et en vue de renforcer sa situation financière. Ce qui a permis à la P.IP de se lancer à la recherche de partenaires et sponsors dès l'automne 2020. Le comité a également adapté le concept sur le processus décisionnel pour la participation à des

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

consultations politiques. Par ailleurs, la journée des expert-e-s qui devait être organisée en collaboration avec SwissIPE sur le thème de la formation en collaboration interprofessionnelle a dû être annulée en raison de la crise liée au COVID-19.

Les membres du comité sont les suivants :

- Pia Fankhauser, Présidente de la Plateforme, physioswiss
- Franz Elmer, ASI Association suisse des infirmières et infirmiers
- Bruno Gutknecht, SVA Schweizerischer Verband Medizinische Praxis-Fachpersonen, remplacé par Peter Burkhalter à partir du 11 novembre 2020.
- Marc Jungi, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse
- Cornelis Kooijman, Aides et soins à domicile Suisse
- Jean-Marc Krähenbühl, pharmaSuisse
- Sonia Barbosa, présidente du CE est invitée à chaque séance en tant qu'observatrice afin de renforcer le lien entre le CE et le comité.
- Le comité est soutenu et accompagné par le secrétariat général en les personnes de Katrina Riva et d'Yvan Rielle.

5. Prise de position politique

L'une des manières pour la Plateforme de s'impliquer au niveau politique est de donner son avis lors des consultations nationales touchant à l'interprofessionnalité dans le système de santé. En 2020, la Plateforme a répondu aux consultations ci-dessous :

Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »

Ce projet du Conseil fédéral vise à définir de nouvelles mesures permettant d'améliorer le pilotage global du système de santé, notamment avec l'introduction d'objectifs de maîtrise des coûts, la mise en place du premier point de contact obligatoire, le renforcement des soins coordonnés et d'autres mesures. La P.IP salue la reconnaissance du rôle des soins de santé primaires et l'importance donnée aux soins coordonnés. Néanmoins, la Plateforme Interprofessionnalité regrette l'opportunité manquée de développer la notion de collaboration interprofessionnelle (CIP). En se focalisant sur les coûts, les mesures proposées ont perdu de vue la vision globale du fonctionnement du système de santé, notamment les considérations sur le renforcement de la qualité et la sécurité des patient-e-s ne sont pas prises en compte, ce qui est regrettable et risque d'avoir un effet nuisible sur le système de santé.

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

La P.IP a également attiré l'attention sur une différence significative entre la dénomination de l'objet en français « Mesures visant à freiner la hausse des coûts » et en allemand « Massnahmen zur Kostendämpfung ». La version française précise qu'il s'agit d'un frein de la hausse des coûts, donc on reconnaît qu'il y aura une certaine augmentation des coûts à l'avenir. Alors que dans la version allemande, il s'agit d'atteindre une baisse des coûts. Cet écart est regrettable car il peut engendrer une compréhension divergente de l'objectif du Conseil fédéral. En renforçant les soins de santé primaires et la coordination des soins, il est possible d'éviter des examens et traitements inutiles, ce qui renforce la qualité de la prise en charge tout en préservant les ressources financières. Cela ne peut se faire sans la mise en place d'une réelle culture de collaboration interprofessionnelle (CIP). Pour que ce changement culturel puisse avoir lieu, des modules sur la CIP doivent être intégrés dans la formation de base, post-graduée et continue de tous les professionnel-le-s de la santé.

Modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (admission des podologues en tant que fournisseurs de prestations dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ; contribution aux frais de séjour hospitalier)

Ce projet a pour objectif d'admettre les podologues en tant que fournisseurs de prestations dans le cadre de l'AOS. La Plateforme Interprofessionnalité se réjouit des avancées positives sur le chemin de l'interprofessionnalité que ce projet propose. Dans une optique de soins, ce projet de modification est positif, car il élargit l'accès des patient-e-s dans le besoin à ce type de prestations. En effet, les patient-e-s ne disposant pas d'une assurance complémentaire ont jusqu'à présent été défavorisé. La P.IP formule cependant plusieurs critiques et demande l'adaptation du projet en conséquence. Actuellement seuls les soins podologiques médicaux prodigués aux patient-e-s diabétiques fournis par le personnel infirmier, les organisations d'aide et de soins à domicile, les hôpitaux ou les établissements médico-sociaux (EMS) sont pris en charge par l'AOS. Dans le cadre de ce projet, les podologues pourront, sur ordonnance médicale, prodiguer des soins podologiques médicaux à titre indépendant. Aussi bien la situation actuelle que le projet d'ordonnance limitent ces soins exclusivement aux personnes diabétiques. La Plateforme Interprofessionnalité demande que ce projet d'ordonnance devienne plus ambitieux. D'une part, d'autres pathologies médicales qui ont des conséquences similaires pourraient en bénéficier. D'autre part, les restrictions sur le nombre de séances pouvant être prescrites ne sont pas appropriées. En effet, limiter le nombre de séances remboursées de manière forfaitaire n'est pas adapté d'un point de vue médical. Cet instrument permet plusieurs prescriptions par année si nécessaire.

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

6. Autres activités

- Participation de Sonia Barbosa au Stakeholder Dialogue UniLU du 29 janvier 2020.
- Sonia Barbosa et Katrina Riva ont participé à un atelier organisé par Careum au sujet du document de travail « La formation interprofessionnelle dans le système de santé suisse » le 7 juillet 2020.
- Participation de Pia Fankhauser au Congrès sur les soins palliatifs du 13 novembre 2020.
- Pia Fankhauser, Sonia Barbosa et Katrina Riva ont participé à la demi-journée de clôture du programme « interprofessionnalité » de l'OFSP le 23 novembre 2020.
- Participation au APN Symposium de la Berner Fachhochschule du 15 décembre 2020.



Pia Fankhauser, présidente



Katrina Riva Schyrr, responsable du
secrétaire générale